

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Service solennel pour le repos de l'âme de S. A. R.  
Madame la Duchesse Amélie-Marie d'Urach, Comtesse de Wurtemberg.

**EXTÉRIEUR :**

Témoignages de condoléances à la Marine Française à l'occasion de la perte du Vendémiaire.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Colonies Scolaires.  
Hygiène Scolaire.

**LA VIE SCIENTIFIQUE :**

Rapports des Docteurs Pontremoli et Marsan sur le Congrès et la Conférence contre la Tuberculose et l'Exposition internationale d'Hygiène tenus à Rome en Avril 1912.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Adresses à S. A. S. le Prince de Monaco et à S. M. le Roi d'Italie à l'occasion de la Fête du Statuto.  
Tournoi d'Escrime organisé par la Société l'Escrime et Pistolet de Monaco.  
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.  
Mouvement du Port de Monaco.

**MAISON SOUVERAINE**

Sur l'ordre de S. A. S. le Prince Souverain, un service solennel a été célébré à la Cathédrale de Monaco, hier lundi, à 10 heures du matin, pour le repos de l'âme de S. A. R. Madame la Duchesse Amélie d'Urach, Comtesse de Wurtemberg.

La Cathédrale avait été entièrement tendue de noir. Les portes mêmes avaient reçu une décoration de deuil sur laquelle se détachaient des faisceaux de drapeaux aux couleurs wurtembergeoises et les armes, voilées de crêpe, de la Maison Souveraine de Monaco et de la Maison d'Urach-Wurtemberg.

Le catafalque se dressait dans le transept, surmonté de la couronne et des armes de la Famille d'Urach et environné de massifs de fleurs et de verdure.

Aux colonnes étaient apposés des trophées de drapeaux aux couleurs du Wurtemberg.

S. Exc. le Ministre d'État, en grand uniforme, accompagné des Membres du Gouvernement et des fonctionnaires, et escorté d'un piquet de carabiniers, a été reçu au seuil de l'édifice par M<sup>gr</sup> Mercier, curé de la Cathédrale, qui l'a conduit au fauteuil qui lui avait été réservé au milieu de la nef.

A droite et à gauche de Son Excellence, ont pris place M. le Président du Conseil National, les Membres du Gouvernement, les Conseillers d'État, les Membres de la Maison du Prince.

Les Consuls accrédités à Monaco se trouvaient, en grand uniforme, aux places qui leur avaient été marquées à droite du catafalque.

Un certain nombre de Conseillers Nationaux, les Magistrats en robe, les Maires et plusieurs Conseillers Communaux, les Présidents et Membres

présents à Monaco de la Chambre de Commerce, les Fonctionnaires de l'ordre administratif occupaient le haut de la nef.

Le reste de l'église était rempli par une foule recueillie qui était venue associer la population au deuil de la Famille Princière.

S. Gr. M<sup>gr</sup> l'Evêque officiait lui-même pontificalement, entouré du Chapitre de la Cathédrale et de tout le clergé régulier et séculier de la Principauté.

Au cours de la cérémonie, la maîtrise, sous la direction de M. le chanoine Perruchot, a chanté, accompagnée par l'orchestre du Casino, de nombreux et émouvants morceaux de musique religieuse.

L'absoute a été donnée par S. Gr. M<sup>gr</sup> l'Evêque. Son Excellence, entourée des Membres du Gouvernement, s'est ensuite arrêtée auprès de la porte de sortie où les Corps élus, les Consuls, les Magistrats et les Fonctionnaires sont venus la saluer et lui présenter leurs condoléances.

**EXTÉRIEUR**

A l'occasion du nouveau deuil qui vient de frapper la Marine française, S. A. S. le Prince a fait parvenir à S. Exc. le Ministre de la Marine le télégramme suivant :

Paris, le 9 juin 1912.

Prince de Monaco au Ministre de la Marine,  
Cherbourg.

Je vous envoie l'expression de toute ma tristesse pour le deuil qui survient dans le Corps de la Marine française et qui prive celui-ci de serviteurs particulièrement dévoués.

M. Delcassé a répondu immédiatement en ces termes :

Paris, le 10 juin 1912.

S. A. S. Monseigneur le Prince de Monaco,  
10, avenue du Trocadéro, Paris.

Veillez agréer avec mes remerciements personnels la gratitude de la Marine française pour les sentiments que vous avez bien voulu exprimer à l'occasion de la perte du Vendémiaire.

DELCASSÉ.

D'autre part, dès que la nouvelle de la catastrophe est parvenue à Monaco, M. Paul Adam, secrétaire particulier de S. Exc. le Ministre d'Etat, s'est rendu au Consulat général de France pour présenter à M. Vianès les condoléances du Ministre d'Etat et des Conseillers de Gouvernement.

**AVIS & COMMUNIQUÉS****COLONIES SCOLAIRES**

Il sera procédé, le mercredi 12 juin 1912, à la désignation des élèves admis à faire partie des colonies scolaires, après un examen subi devant une Commission spéciale composée de :

MM. le Chanoine Pauthier, inspecteur des Écoles, président ;  
de Loth, vice-président ;  
de Villeneuve, inspecteur des Écoles, secrétaire ;  
le Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, ou son représentant ;  
le Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne, ou son représentant ;  
le Directeur du Lycée, — le Docteur Marsan, Noghès, — Aureglia Charles, membres du Comité de l'Instruction publique.

**HYGIÈNE SCOLAIRE**

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur a adressé à MM. les Inspecteurs des Écoles la circulaire suivante :

« 5 juin 1912.

« Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur a l'honneur de faire connaître à MM. les Inspecteurs des Écoles qu'au cours des séances de vaccination auxquelles il a procédé dans le courant de mai écoulé, M. le Directeur du Service d'Hygiène publique a constaté que beaucoup de jeunes enfants avaient été admis dans les écoles sans avoir subi la première vaccination, et que le nombre des élèves âgés de plus de dix ans qui se sont présentés pour la vaccination a été insignifiant.

« Il les prie de bien vouloir rappeler aux Directeurs et Directrices des Écoles l'obligation où ils se trouvent de n'admettre les élèves que sur le vu d'un certificat : 1<sup>o</sup> de vaccination pour les enfants âgés de 10 ans et au-dessous ; 2<sup>o</sup> de revaccination pour ceux ayant dépassé cet âge. »

**LA VIE SCIENTIFIQUE**

S. A. S. le Prince ayant décidé que la Principauté serait représentée au Congrès international et à la Conférence contre la Tuberculose, tenue à Rome en Avril 1912, ainsi qu'à l'Exposition d'Hygiène ouverte dans cette ville à la même époque, M. le docteur Pontremoli, médecin en chef de la Ville, a été désigné comme Délégué au Congrès et M. le docteur Marsan, médecin de l'Hôpital et directeur du Service d'Hygiène, comme Délégué à la Conférence et à l'Exposition d'Hygiène.

M. le docteur Pontremoli a rendu compte de sa mission dans un intéressant rapport dont nous extrayons les passages suivants :

« Les travaux du Congrès furent d'ordre social et d'ordre scientifique pratique.

Au point de vue social, l'idée dominante fut celle de demander aux Gouvernements l'adoption de mesures législatives énergiques propres à brider la diffusion de la Tuberculose, en premier lieu la déclaration obligatoire de la maladie, à l'effet de pouvoir promptement activer les mesures d'hygiène de nature à arrêter les maladies infectieuses.

Dans le champ scientifique pratique, trois points sont dignes de remarque.

a) Celui relatif à la vaccination de l'homme.

Celle-ci est un procédé étudié et pratiqué par le Sénateur Professeur Maragliano, directeur de la Clinique médicale de l'Université de Gènes.

Le dit professeur pratique cette vaccination depuis plusieurs années, et a déclaré qu'il n'a jamais eu à se plaindre d'aucun inconvénient, et de telles déclarations ont été faites aussi par le Docteur Teissier, l'illustre professeur de la Clinique médicale de Lyon, et par d'autres médecins lyonnais qui l'appliquent largement déjà depuis deux ans.

Les résultats obtenus seraient très encourageants parce que, dans des familles déjà décimées par la tuberculose, le vaccin aurait empêché l'ultérieure répétition de la maladie. La vaccination est donc un préventif qui s'impose à l'attention des Gouvernements. Si une plus large expérience la justifie pleinement, par ce moyen on pourrait facilement brider la répétition et la diffusion des maladies tuberculeuses.

b) Celui relatif à la cure spécifique.

Cette méthode de cure créée par le Professeur Maragliano, il y a 17 ans, a obtenu dans le Congrès, surtout par le concours des cliniciens français, large confirmation, et son efficacité dans la cure de la tuberculose fut dans les limites du possible universellement reconnue.

c) L'application du pneumo-thorax artificiel à la cure des maladies tuberculeuses du poumon, moyen imaginé par le Professeur Forlanini de la Faculté de Pavie, et qui, appliqué déjà par beaucoup de médecins, soit en Europe, soit en Amérique, s'est démontré utile dans beaucoup de cas.

Outre ces trois points, bien d'autres ont été partiellement traités, et tout a concouru à démontrer avec quelle grande activité on poursuit les études relatives à la tuberculose dans chaque pays.

Dans le cours du Congrès, des conférences ont été tenues par un des savants de chaque nation. Pour la France, le Professeur Landouzy, doyen de la Faculté de Médecine de Paris; pour l'Angleterre, le Professeur Philips, d'Edimbourg; pour l'Allemagne, le Professeur Krause, de Berlin; pour les États-Unis d'Amérique, le Professeur Webs, de New York; pour l'Italie, le Professeur Maragliano, de Gènes, et pour la Suisse, le Professeur Sahli, de Berne.

En résumé, tous les débats de ce Congrès ont donné satisfaction à l'attente générale.

Le VIII<sup>e</sup> Congrès international contre la Tuberculose se tiendra à Londres dans cinq ans. Il est à espérer que de lui sortiront les conquêtes définitives destinées à combattre ce fléau de l'humanité.

Au cours de sa mission, M. le docteur Pontremoli a eu l'occasion de prendre deux fois la parole.

Sa première allocution a été prononcée le dimanche 14 avril, pour l'inauguration du Congrès, dans la salle du Capitole, en présence de LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie. En voici la traduction littérale :

« Au nom de S. A. S. le Prince Souverain de Monaco, je porte à Vos Majestés l'expression de ses sentiments d'admiration et de déférence pour la part lumineuse que l'Italie, sous Votre Auguste patronage, avec le concours de ses savants et de ses philanthropes, prend à la lutte grandiose et humanitaire contre la tuberculose. « Agréez, Majestés, ces sentiments que j'ai l'honneur de Vous présenter respectueusement et qui partent du plus profond de l'âme de Son Altesse Sérénissime et de tous les habitants de la Principauté. »

Le docteur Pontremoli a pris la parole pour la seconde fois au dîner de gala offert, le 15 avril, aux Délégués étrangers, par le Comité du Congrès.

Voici ce discours :

Messieurs,

Permettez au délégué de la plus petite des nations ici représentées de joindre sa modeste parole à celles si éloquentes déjà prononcées par les représentants des grandes nations.

J'ai dit petite nation, mais aussi grande pour la renommée que lui donne un Prince savant, Prince parmi les princes de la science.

La Principauté de Monaco, grâce à la générosité et à l'esprit éclairé de Son Auguste Souverain, le Prince Albert Ier, est à l'avant-garde de tous les progrès concernant l'hygiène, et, par conséquent, le bien-être des peuples.

Après avoir énuméré tout ce qui a été fait dans la Principauté en faveur de la santé publique, M. le Dr Pontremoli ajoute :

Dernièrement encore, le Prince faisait construire un Pavillon pour les tuberculeux sur les données dont la science et la pratique médicales les plus récentes ont démontré les avantages. — Pavillon dirigé par l'excellent Dr Marsan, autre délégué de la Principauté au Congrès de la Tuberculose.

Je lève mon verre au succès complet de ce Congrès auquel le monde entier s'intéresse et d'une façon toute spéciale la Principauté de Monaco et Son Auguste Souverain; car, parmi les Congrès, je pense que celui-ci est bien un des plus utiles et des plus humanitaires.

D'autre part, M. le docteur Marsan a résumé ses observations dans un important travail dont on trouvera le texte ci-dessous :

**Rapport de M. le docteur Marsan**

Le Congrès contre la Tuberculose de Rome et l'Exposition d'Hygiène sociale, auxquels nous avons eu l'honneur de prendre part comme délégué de la Principauté, ont été remarquables tant au point de vue du nombre que de l'importance des travaux qui y ont été présentés et exposés.

L'Exposition d'Hygiène, installée tout à côté du Château Saint-Ange où se tenaient les séances du Congrès, était le complément et l'illustration de ce dernier et servait comme de leçons de choses pour tout ce qui concerne la prophylaxie, non seulement aux congressistes, mais aussi au nombreux public qui la visitait. La tuberculose et l'exposé de tous les moyens de lutte contre le terrible fléau tiennent en effet la plus grande place dans cette exposition.

En considérant les statistiques des maladies épidémiques établies par les différents pays et notamment celles du choléra et de la peste qui, malheureusement, encore de nos jours font parfois de ravages importants, on s'aperçoit vite que la tuberculose est encore l'affection la plus meurtrière et la plus répandue. Et ainsi que le disait M. Nathan, maire de Rome, dans son discours d'ouverture du Congrès, faisant une comparaison assez juste : le choléra et la peste ne sont qu'un orage de grêle qui passe en occasionnant des dégâts dans une vigne, la tuberculose c'est le phylloxéra qui se répand partout de proche en proche et exerce ses ravages sur une très grande étendue. La tuberculose, en effet, si elle répand moins l'alarme que les autres maladies épidémiques, n'en fait pas moins un million de victimes par an.

Rien qu'en France, 150.000 personnes en moyenne meurent annuellement de cette maladie et on peut dire que tous les pays lui paient un tribut plus ou moins grand.

Aussi ne peut-on s'étonner que la lutte s'organise de tous côtés contre cette affection protéiforme, que des ligues et des sociétés se fondent pour la mieux combattre, que des congrès enfin se réunissent périodiquement qui lui sont entièrement consacrés.

Un premier fait qui se dégage de diverses communications faites au Congrès de Rome, c'est que la tuberculose héréditaire est très rare, la transmission du germe de la mère au fœtus existe, mais est très peu fréquente, et l'hérédité transmise par le père n'a pu être démontrée d'une façon certaine. Ce qui n'est pas douteux, c'est la transmission par les générateurs tuberculeux

d'une tendance spéciale à certaines dystrophies bien mises en relief par notre ancien maître Landouzy.

Il est bien prouvé également que généralement les nouveaux-nés issus de parents tuberculeux sont indemnes et qu'ils ne contractent la maladie qu'à la suite de la cohabitation avec eux; ce fait a été, du reste, corroboré par les médecins vétérinaires, lesquels ont pu se rendre compte que les veaux séparés de leur mère tuberculeuse ne deviennent pas tuberculeux.

L'épreuve de la tuberculine a permis d'observer que le nombre des enfants qui réagissent est plus grand à mesure que l'âge s'élève. C'est ainsi que Calmette a pu avancer que, dans les grandes villes, vers l'âge de 17 à 18 ans, environ 87 o/o des jeunes sujets réagissent à la tuberculine, c'est-à-dire sont porteurs de bacilles de la tuberculose, sinon tuberculeux. La contagion est donc considérée, à l'heure actuelle, comme la principale cause de l'imprégnation tuberculeuse de l'homme.

Aussi les différents modes de contagion par le bacille de Koch, le rôle que jouent les divers facteurs sociaux dans la dissémination de la maladie et l'étude des moyens de défense sociale ont-ils fait l'objet du plus grand nombre de travaux soumis au Congrès de Rome.

L'habitation est considérée comme un des principaux facteurs favorisant, dans certains cas, l'éclosion de la tuberculose. Les communications du Congrès aussi bien que l'Exposition d'Hygiène ne pouvaient pas ne pas nous édifier sur le rôle de la maison surpeuplée, malsaine, privée d'air et de soleil, pour l'éclosion du bacille chez les occupants.

Dans les grandes villes, les casiers sanitaires démontrent clairement que c'est surtout dans les maisons situées dans les rues étroites et privées de soleil qu'on constate les cas de tuberculose et que dans les immeubles ayant de nombreux étages ce sont les étages inférieurs qui fournissent le plus grand nombre de cas.

Les hygiénistes anglais nous ont montré l'influence heureuse que peuvent exercer les logements sains sur la diminution de cette affection. En Angleterre, en effet, la phtisie a diminué de 40 o/o et en Ecosse de 35 o/o depuis qu'on a commencé à démolir, dans certaines grandes villes, les quartiers malsains pour construire à la place des maisons salubres. La loi sur l'expropriation pour insalubrité publique a eu, dans ce pays, les effets les plus salutaires.

Des sociétés se sont même fondées, à Londres, pour démolir les vieilles maisons malsaines et reconstruire des maisons hygiéniques. Nous ne craignons pas d'avancer de notre côté que si, dans la Principauté, la mortalité par tuberculose est bien inférieure à ce qu'elle est dans les différents pays, nous le devons surtout à l'aération plus large des habitations et à leur ensoleillement très prolongé.

A côté de la maison, l'école, l'atelier et tous les établissements où un grand nombre de personnes se trouvent réunies peuvent favoriser la contagion respiratoire, surtout si les locaux sont surpeuplés ou présentent de mauvaises conditions hygiéniques.

Nous dirons plus loin les services rendus par les écoles de plein air pour la prophylaxie de la tuberculose et la préservation des enfants déjà envahis par le bacille de Koch.

L'alimentation peut également jouer un grand rôle dans la transmission de l'infection bacillaire. Outre qu'une nourriture insuffisante ou malsaine prédispose à la contagion, la pénétration du bacille dans l'organisme se fait très souvent par l'intermédiaire des aliments. Quelques travaux du Congrès ont surtout mis au point le rôle du lait comme agent de contagion par le tube digestif, principalement chez les enfants.

Les bacilles que contient fréquemment cet aliment de premier ordre ne proviennent pas seulement de l'animal producteur, mais le lait est souvent infecté, ce qui est plus dangereux, par les personnes qui le manipulent ou souillé par des objets contaminés.

Certains travaux tendent à démontrer, tout en admettant l'unicité des bacilles humains et bovins, que ces derniers sont néanmoins moins virulents pour l'homme, de même que les bacilles humains sont moins dangereux pour l'espèce bovine. En d'autres termes, le même bacille subit des modifications selon le milieu où il se développe.

Les bacilles provenant de vaches tuberculeuses peuvent donc infecter le tube digestif de l'homme, de l'enfant principalement, mais l'infection est moins fréquente et moins grave qu'on ne le supposait, elle interviendrait dans 10 o/o des cas environ. C'est, par conséquent, la contagion interhumaine qui est la plus redoutable.

L'atteinte est d'autant plus sérieuse que les bacilles introduits dans l'organisme le sont à dose massive et proviennent d'un foyer de tuberculose humaine.

Les petites infections ne donnent souvent lieu qu'à des tuberculoses latentes ou localisées dans le système lymphatique et semblent même assurer une certaine immunité pour les réinfections suivantes. Il est bien connu que, dans les grandes villes, la tuberculose atteint plus fréquemment ceux qui n'y sont pas nés et s'y sont établis depuis peu d'années.

Le rôle de l'alcoolisme dans la contamination bacillaire a été étudiée par quelques membres du Congrès. Si l'alcoolisme fait le lit de la tuberculose, ainsi qu'on l'a souvent répété, en diminuant la résistance de l'organisme et en créant des lésions graves dans certains organes importants, il est malheureusement vrai aussi que les descendants des alcooliques présentent une prédisposition particulière aux atteintes du bacille de Koch. Cela ne peut faire aujourd'hui aucun doute.

La pénétration du germe de la tuberculose dans notre organisme par le tégument externe et par les muqueuses, quoique moins fréquente, ne peut néanmoins être niée. De même, on ne peut nier le rôle que peuvent jouer certains animaux admis dans l'habitation et qui ne sont pas exempts des maladies tuberculeuses.

Si on considère donc combien sont nombreux les moyens par lesquels le bacille de Koch peut nous infecter, il n'est pas surprenant que de véritables croisades s'organisent en vue de limiter tout au moins ses méfaits. Nombreuses sont déjà les sociétés et les œuvres qui se sont fondées dans différents pays pour empêcher l'extension de la tuberculose. Des rapports intéressants ont été faits concernant le fonctionnement de plusieurs de ces sociétés et l'Exposition d'Hygiène montrait l'organisation de nombre de ces œuvres importantes.

En Italie, la Société Padovane, les Sociétés de Crémone, de Gènes, contre la tuberculose, entre autres, s'occupent de l'isolement des phtisiques, de la salubrité des logements, des écoles de plein air; distribuent des aliments, donnent des lits, des crachoirs et, surtout, font une propagande active concernant les dangers de la contagion bacillaire.

L'œuvre de Grancher, en France, a pour but d'éloigner du foyer familial les enfants encore sains dont les parents sont tuberculeux. Ces enfants, placés à la campagne dans une famille de paysans bien portants dont la moralité ne laisse rien à désirer, sont en outre sous la surveillance du médecin de la localité. Nombre de jeunes gens peuvent ainsi échapper à une contagion certaine.

Les colonies de vacance, les cantines scolaires sont également des œuvres intéressantes au point de vue de la prophylaxie de la tuberculose; aussi

ne peut-on que féliciter ceux qui, dans notre pays également, cherchent à les développer et à les faire prospérer.

Toutes les questions que nous venons de passer en revue ont été surtout traitées dans la 1<sup>re</sup> section du Congrès; les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> sections étudièrent particulièrement, tant au point de vue médical que chirurgical, la question de diagnostic et le traitement de l'affection qui nous occupe.

Les médications spécifiques, c'est-à-dire les sérums anti-tuberculeux et les diverses tuberculines, ont donné lieu à des rapports très importants. L'action préventive semble pouvoir être réalisée par le vaccin Maragliano.

Le professeur Maragliano, de Gènes, dont le sérum bactériolytique est bien connu, a, dans une communication remarquable et très documentée, donné le résultat des recherches qu'il poursuit depuis de nombreuses années au sujet de l'immunisation contre la tuberculose. Il utilise, pour la préparation du vaccin qu'il présente aux membres du Congrès, des bacilles morts, tués par la chaleur et triturés avec de la glycérine. Ce vaccin se présente sous la forme d'une pulpe qu'on peut employer, comme celle anti-variologique, au moyen de piqûres au bras.

La vaccination est absolument inoffensive, selon Maragliano, elle donne lieu à une réaction de courte durée et provoque l'apparition dans l'organisme de produits de défense qui confèrent l'immunité. Ces produits anticorps peuvent être décelés dans le sang des personnes vaccinées et s'y rencontrent encore plusieurs années après. Le professeur Maragliano cite de nombreux cas de sujets vaccinés, restant indemnes malgré la cohabitation avec des tuberculeux depuis trois ou quatre ans. C'est donc une méthode qui mérite d'être prise en considération et que nous nous proposons de mettre en pratique toutes les fois que la contagion nous paraît inévitable dans les familles déjà éprouvées par la maladie.

Les divers sérums anti-tuberculeux et les tuberculines, s'ils ne peuvent être considérés comme des remèdes certains, donnent dans quelques cas, s'ils sont employés à propos, des résultats encourageants. On sait que les sérums ont pour but d'assurer une immunité passive en introduisant dans l'organisme malade le sérum d'un animal immunisé contre la tuberculose. La tuberculine, par contre, donne une immunité active, c'est-à-dire qu'injectée à un sujet malade, elle provoque dans ses humeurs l'apparition de produits de défense capables de neutraliser les toxines sécrétées par les bacilles.

Teissier et Courmont, de Lyon, ont cherché à bien déterminer la valeur des principaux sérums généralement employés. Ceux de Marmoreck, Arloing, Lannelongue ont surtout un pouvoir anti-toxique. Ils agissent principalement sur les symptômes toxiques: fièvre, sueurs, tachycardie, etc.

Le sérum de Vallée, la bactériolysine de Maragliano, qui ont également un pouvoir antibacillaire, agissent parfois en améliorant la lésion pulmonaire. Les diverses variétés de tuberculines, employées avec prudence, créent une immunité active qui donne dans certains cas des améliorations très notables. Elles sont actuellement employées par bien des médecins.

Réunissant les propriétés du vaccin et du sérum, le séro-vaccin de Bruschetti serait à la fois immunisant et curatif. Nous avons eu l'occasion d'expérimenter à l'Hôpital le remède Bruschetti et nous devons dire que nous avons observé quelques améliorations par son emploi: abaissement de la fièvre, augmentation de l'appétit, diminution des transpirations, relèvement de l'état général.

En dehors des traitements spécifiques, les autres moyens thérapeutiques ont donné lieu à des études intéressantes. Nous devons signaler les beaux

résultats dus, dans les tuberculoses locales et chirurgicales, à l'héliothérapie. Le docteur Rollier, de Leysin (Suisse), a montré de nombreux cas de guérison par ce mode de traitement, dans les tuberculoses osseuses, articulaires, ganglionnaires et cutanées.

Ces guérisons par l'héliothérapie peuvent être obtenues, non seulement dans les stations d'altitude, mais également dans les sanatoriums marins et dans les stations du littoral particulièrement. A l'hôpital de Monaco, de nombreux cas de tuberculose locale ont été améliorés ou guéris par ce moyen. Le pouvoir curateur de la lumière solaire se comprend quand on connaît la puissante action bactéricide des radiations ultra-violettes; on sait que c'est aussi par les rayons ultra-violettes qu'il contient que le soleil agit comme purificateur des locaux habités.

Les émanations du radium donnent également des succès dans le traitement des tuberculoses externes. Wickam, de Paris, a exposé une belle collection de photographies où se voient des guérisons complètes par ce moyen, concernant des lésions ganglionnaires et cutanées dues au bacille de Koch. Les cas de lupus guéris par la radiumthérapie sont particulièrement fréquents.

L'association de l'iode, connu depuis longtemps pour son action anti-bacillaire et du radium nouvellement introduit en thérapeutique, a donné lieu à une combinaison chimique appliquée avec succès depuis quelque temps en phtisiothérapie.

Le docteur Bernheim, de Nancy, dans un travail important, a surtout attiré l'attention sur les avantages que les médecins peuvent retirer de l'iodo-radiumthérapie.

Un grand nombre de travaux, tant français qu'italiens ou étrangers, ont été consacrés à la cure des tuberculoses chirurgicales dans les hôpitaux marins. M. Calot, de Berk, notamment, a montré les résultats très heureux obtenus dans ces affections par le traitement non opératoire, pour lesquelles l'action orthopédique est puissamment aidée par celle de l'air marin.

Les médecins italiens, de leur côté, se montrent aussi conservateurs, en général, dans toutes les affections bacillaires des systèmes osseux, ganglionnaires ou articulaires; ils estiment que la guérison peut être obtenue par un séjour prolongé dans les stations marines et que l'intervention doit être l'exception.

Dans la 3<sup>e</sup> section du Congrès ont été discutés les traitements des tuberculoses chirurgicales, lesquelles ont donné lieu à de nombreux rapports de la part des chirurgiens français et italiens principalement.

Dans les tuberculoses intestinales, rénales et dans celles des organes génitaux, la majorité des maîtres de la chirurgie se montrent partisans de l'intervention, car le traitement médical ne peut donner que des résultats insuffisants. L'acte chirurgical, cependant, ne doit pas exclure les moyens thérapeutiques usuels pour relever l'état général, ni l'emploi de la tuberculine, qui, bien maniée, est de nature à mettre l'organisme en état de meilleure résistance.

Nous devons enfin citer un traitement de la tuberculose relativement nouveau, déjà employé avec succès en Italie et en Allemagne surtout, nous voulons parler du pneumothorax artificiel, qu'a fait connaître, le premier, le professeur Forlanini, de Pavie. Le principe duquel est parti le professeur italien est celui-ci: dans tout poumon tuberculeux immobilisé, le processus bacillaire s'arrête et les lésions déjà produites tendent à se cicatrifier. Le fait a été vérifié tant au point de vue clinique qu'anatomo-pathologique.

Pour immobiliser le poumon malade, on crée un pneumothorax artificiel, en injectant dans la plèvre un gaz qui est habituellement de l'azote.

Ce gaz, maintenu dans la plèvre à une pression constante par une nouvelle introduction d'azote

à des intervalles déterminés, refoule le poumon, le comprime et l'immobilise. Dans les cas favorables on assiste à une amélioration clinique des plus nette : les principaux symptômes s'amendant, l'état général devient meilleur. Dans le poumon, par suite de la compression de leurs parois, les lésions s'accroissent, les produits morbides ont une tendance à se résorber et la cicatrisation peut s'ensuivre. Il va sans dire que ce traitement ne peut être employé que d'un seul côté. Il est nécessaire, par conséquent, que le poumon opposé soit sain ou tout au moins ne soit porteur que de lésions peu avancées. Dans le travail que Forlanini a consacré à sa méthode, des cas sont cités où l'amélioration s'est produite même alors que le poumon opposé au pneumothorax était atteint de tuberculose déjà avancée. L'auteur italien et Desmarests, dans une communication à ce sujet, rapportent des cas considérés comme désespérés où le pneumothorax artificiel a amené, non seulement l'amélioration, mais également la guérison. Malheureusement, ce traitement n'est pas toujours applicable, il a des contre-indications. Quand il existe des adhérences pleurales, la méthode ne donne que des résultats incomplets ou mauvais, car alors le poumon peut difficilement être refoulé et immobilisé. De même, quand le cœur ou les reins sont malades, quand les poumons sont emphysémateux, le pneumothorax non seulement n'améliore pas la maladie, mais peut occasionner des aggravations rapides. Quoiqu'il en soit, la méthode Forlanini, si elle est appliquée judicieusement, peut donner des succès inespérés là où d'autres traitements ont échoués.

Nous devons, maintenant, revenir un peu spécialement sur l'Exposition d'Hygiène sociale dont nous n'avons parlé jusqu'ici qu'incidemment.

Ainsi que nous l'avons dit, tous les moyens de cure et de prophylaxie de la tuberculose y tenaient la place la plus importante.

A côté des sanatoria, des hôpitaux marins, des dispensaires antituberculeux, l'école de plein air comme moyen prophylactique mérite d'arrêter notre attention.

Les enfants lymphatiques ou atteints de tuberculose latente ou confirmée peuvent retirer de ce séjour prolongé à l'air libre les plus grands bénéfices. Les écoles de plein air sont nombreuses déjà en France et à l'étranger et tendent de plus en plus à se répandre.

Nous en avons vu fonctionner une au sein de l'Exposition même, laquelle comprenait deux classes d'une vingtaine d'élèves chacune. Le parc de la Villa Borghese en contient une autre. Rome compte, paraît-il, à l'heure actuelle, huit classes de plein air distribuées dans différents jardins. Quelques-unes fonctionnent sur des terrasses situées à la partie supérieure des immeubles.

L'école établie dans l'Exposition nous a permis de constater la grande simplicité de son fonctionnement.

Un petit pavillon, en bois démontable et transportable, sert à abriter les enfants les jours de pluie et au moment où le soleil est trop ardent. Le reste du temps, les écoliers travaillent dehors. La simplicité du matériel de cette école est surtout remarquable, ce qui permet à l'élève de l'emporter avec lui quand il se déplace. La table et le banc servant à chaque élève sont réunis, ils se plient et se déplient avec la plus grande facilité. L'élève les place aisément sur ses épaules comme un sac et les transporte sans fatigue à l'endroit indiqué par le maître. Quand la classe est terminée, tous les écoliers, obéissant militairement au signal du professeur, plient en même temps la table et le banc, les placent sur leurs épaules et se dirigent vers le pavillon-abri. A l'heure de la leçon, la manœuvre inverse est faite et quelques minutes suffisent à chaque enfant pour installer sa table à l'endroit choisi. La table et le banc réunis ne pèsent que 4 kilogs et demi.

Bien de classes de plein air établies en France et en Italie fonctionnent encore plus simplement, les unes sous un simple hangar ouvert à tous les vents, les autres sous une tente facilement transportable.

Les enfants malades ainsi instruits à l'air libre, dans un jardin, un parc ou à la montagne, voient rapidement leur état général s'améliorer, ils reviennent rapidement à la santé.

L'air pur, nous l'avons dit, est un des grands facteurs de cure et de prophylaxie de la tuberculose, aussi tout ce qui a trait à l'installation des sanatoria, des hôpitaux marins, des maisons de cure à la montagne était-il représenté largement à l'Exposition de Rome. Les principales villes de France et d'Italie y ont envoyé des plans et des vues de leurs établissements hygiéniques. De même, les dispensaires importants ont donné une description détaillée de leur fonctionnement. Le dispensaire type Calmette, par exemple, avec ses infirmiers enquêteurs, ses dames visiteuses cherchant à dépister la tuberculose et à enrayer la contagion, mérite une mention spéciale.

Divers types de pavillons d'isolement pour maladies contagieuses étaient installés dans l'enceinte de l'Exposition, quelques-uns, sommairement établis dans des constructions en bois ou organisés sous des tentes pour les temps d'épidémie, servaient à montrer tout ce qui peut être fait en vue d'éviter la contagion.

Nous avons, nous-même, dans deux tableaux placés dans la section étrangère, exposé des photographies, des graphiques et des statistiques indiquant tout ce qui a trait à l'hygiène urbaine et à l'hygiène hospitalière dans la Principauté de Monaco.

Le pavillon spécial pour le traitement de la tuberculose, récemment construit à l'Hôpital Prince-Albert et dont nous avons donné une description de l'installation intérieure, peut être considéré comme un modèle du genre. Il constitue un véritable sanatorium qui, tout en permettant l'isolement des malades, leur assure le maximum de confort et d'hygiène.

A proximité de nos tableaux se trouvent ceux que le Docteur Henri de Rothschild a consacré aux maisons ouvrières construites à Paris sur son initiative et dont les plans et les photographies montrent tout ce qui peut être fait pour l'hygiène des travailleurs.

Dans une section spéciale, les principales villes d'Italie ont exposé la reproduction de ceux de leurs établissements qui peuvent servir de modèle : abattoirs modernes, vacheries hygiéniques, établissements scolaires, hôpitaux, etc. Les villes de Florence, Rome, Milan possèdent surtout des institutions hygiéniques remarquables au point de vue scolaire et hospitalier. L'hygiène urbaine de ces grandes villes témoigne également d'un progrès sérieux. La ville de Vérone a construit un hôpital d'enfants, moderne, auquel est annexé une vacherie conforme à toutes les règles de l'hygiène. C'est là une association des plus heureuses, mais des plus rares aussi et qui certainement est d'une grande importance pour la thérapeutique infantile.

Le Ministère de l'Instruction publique, ceux de la Guerre et de la Marine ont fait des expositions spéciales concernant les améliorations hygiéniques apportées dans toutes leurs installations et leurs établissements.

Dans la section française est réuni tout ce qui a trait aux œuvres diverses de l'Assistance publique de Paris : modèles de dispensaires, installations concernant l'œuvre de Grancher. On y voit une belle collection se rapportant à la tuberculose chez les animaux, exposée par l'Ecole vétérinaire d'Alfort.

L'Office international de Statistique de Paris, dans une collection remarquable de planches et

de statistiques, donne la fréquence des principales maladies contagieuses et la mortalité selon les maladies dans les différents pays d'Europe.

Il n'y a pas jusqu'à la jeune République Chinoise qui n'ait tenu à faire, à Rome, une exposition très importante qui marque les progrès réalisés dans ce vaste État. Les maladies spéciales aux différentes régions, les insectes et les microbes qui les produisent, les lésions auxquelles elles donnent lieu sont représentés à l'aide de planches et de photographies.

Les plantes employées en médecine, les remèdes fabriqués à Pékin, des livres de médecine, des atlas d'anatomie coloriés remplissent de nombreuses vitrines. On y voit quels sont les moyens de transport des malades et des blessés, l'organisation des hôpitaux ; enfin, des statistiques et graphiques renseignent sur la marche et la fréquence des maladies communes.

La section étrangère renferme également une partie de l'Exposition de Dresde de 1911, celle se rapportant à la lutte contre les maladies contagieuses et la tuberculose notamment. De nombreuses photographies, des moulages, des coupes d'organes enseignant, aux personnes même non initiées à la médecine, les modes de transmission des maladies contagieuses, les aspects sous lesquels elles se présentent, les lésions qu'elles produisent dans les organes et enfin les moyens de les éviter.

Les visiteurs de l'Exposition et notamment les enfants des écoles qu'on y conduit y trouvent une véritable leçon de choses qui ne peut que leur être profitable.

En résumé, le Congrès de Rome, s'il n'a pas apporté le remède vraiment spécifique de la tuberculose, a néanmoins contribué, aidé en cela par l'Exposition d'Hygiène sociale, à mettre au point le rôle de tous les facteurs sociaux dans la transmission de cette cruelle maladie.

Il a servi à nous faire connaître, avec les meilleures médications à mettre en œuvre dans la lutte contre le bacille, tous les moyens de défense sociale que nous devons employer

Il a démontré enfin le rôle important que doivent jouer dans la lutte antituberculeuse, non seulement les médecins, les sociétés et les œuvres de bienfaisance, mais aussi les pouvoirs publics, lesquels ne doivent rien négliger pour aider et encourager les institutions de défense sociale et assurer une hygiène urbaine parfaite.

## ÉCHOS & NOUVELLES

### DE LA PRINCIPAUTÉ

A l'occasion de la Fête du *Statuto*, M. le Chevalier Rosset, Consul général d'Italie, a envoyé les télégrammes suivants :

*Aide de camp de S. A. S. Prince de Monaco,  
10, avenue du Trocadéro, Paris.*

Mes compatriotes, réunis aujourd'hui à l'occasion du *Statuto*, me confient agréable mission d'exprimer à Son Altesse Sérénissime l'hommage respectueux de leur reconnaissance et de leur inaltérable dévouement.

Rosset, Consul général.

*Mattioli, Ministro Real Casa, Roma.*

Nella ricorrenza dello *Statuto*, numerosi connazionali accorsi alla sede consolare sotto il bel vessillo tricolore plaudano alla gloriosa Dinastia Sabauda, all'esercito intrepido, alla prode marina, ai garibaldini del mare, esprimono devozione all'amato Sovrano ed alla pietosa Regina, riaffermano riconoscente solidarietà alla Patria della quale salutano le nuove terre, i nuovi orizzonti e la nuova grandezza.

Rosset, Console generale.

Voici, d'autre part, les réponses qui sont parvenues au Consulat général :

*Aide de Camp du Prince de Monaco,  
à M. Rosset, Consul général d'Italie.*

Le Prince vous remercie ainsi que vos compatriotes du gracieux souvenir que vous Lui avez adressé le jour d'une solennité à laquelle Son Altesse Sérénissime S'associe cordialement.

==

*Consolato Italiano, Monaco.*

Le Loro Maestà vivamente ringraziano delle cortese manifestazioni da lei riferita in nome dei connazionali costà residenti.

MATTIOLI.

La Société l'Escrime et le Pistolet de Monaco a mis pour la première fois au concours, jeudi dernier, la magnifique Coupe fondée par le Comité des Fêtes et réservée aux tireurs faisant partie des Salles d'armes ou Sociétés d'escrime de la Principauté.

Cette Coupe, signée Marionnet, consiste en un superbe vase de marbre vert, d'une hauteur de 70 centimètres, sur les bords duquel s'enroule une élégante décoration de pampres et de feuillages en bronze doré, et dont la base repose sur un socle également en bronze richement ouvragé.

Elle sera, suivant le règlement élaboré par la Société organisatrice, disputée deux fois par an et restera en la possession définitive du tireur qui l'aura gagnée cinq fois, même non consécutives.

La section d'escrime de la Société l'Etoile, la Salle d'armes de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers avaient répondu à l'invitation de l'Escrime et le Pistolet et avaient envoyé leurs meilleurs représentants. L'E. P. M. elle-même mettait en ligne huit tireurs.

Le jury était composé de : MM. Perret-Gentil, du Cercle de l'Épée de Menton ; Bertrand, de l'Étoile de Monaco ; Le Boucher, président et Canu, vice-président de l'E. P. M. ; Barly, maître d'armes de l'Étoile de Monaco ; sergent Prat, maître d'armes de l'E. P. M. et des Compagnies des Carabiniers et des Sapeurs-Pompiers.

Après deux éliminatoires chaudement disputées, la finale a donné les résultats suivants :

1<sup>er</sup>, M. Rolland, de l'E. P. M. ;

2<sup>e</sup>, M. Denis, de l'Étoile ;

3<sup>e</sup>, M. Ash, de l'E. P. M. ;

4<sup>es</sup> ex-æquo, MM. Giraud, des Sapeurs-Pompiers, et de Souza, de l'E. P. M. ;

6<sup>e</sup>, Sergent Devente, des Sapeurs-Pompiers.

M. Rolland, dont le jeu plein de rapidité et d'à-propos aux avancées est remarquablement servi par de puissants moyens physiques, devient donc détenteur de la Coupe du Comité des Fêtes jusqu'au tournoi d'automne.

M. Denis a reçu une élégante plaquette pour la seconde place, que lui ont valu sa très sérieuse expérience de l'épée, sa prudence avisée, la promptitude décisive de ses attaques et ses flèches foudroyantes.

M. Rolland a, en outre, reçu l'une des médailles réservées aux vainqueurs des éliminatoires.

L'autre a été attribuée à M. de Souza, gaucher au jeu délicat, qui met au service de l'épée son doigté de fleurettiste, son sentiment du fer et sur lequel la Société est en droit de compter grandement s'il consent à se soumettre à un entraînement régulier.

M. Ash, mobile, agile, plein de surprises ; le prévôt Giraud, au jeu correct, intelligent et particulièrement agréable ; le sergent Devente, patient, vigoureux et bien en ligne, ont fourni de fort beaux assauts et ont soulevé, à plusieurs reprises, par leurs passes d'armes, les applaudissements du public.

La Société des Bains de Mer, avec sa bonne grâce coutumière, avait mis une partie du vaste

stand des canots automobiles à la disposition des organisateurs. Elle avait fait dresser une tente de 40 mètres de long, sous laquelle les tireurs trouvaient un excellent terrain.

Tous les amateurs d'armes, la plupart des notabilités monégasques ou de la colonie étrangère et un grand nombre de curieux se sont succédé, de 2 à 7 h. et demie, autour de la piste.

La deuxième journée du Tournoi a été occupée par le Championnat individuel ouvert à tous les tireurs amateurs.

Favorisée par un temps superbe, cette épreuve avait attiré sur le terrain du stand des canots automobiles une foule non moins élégante et plus nombreuse encore que le jeudi précédent.

Ce public choisi a suivi avec un vif intérêt les brillants assauts au cours desquels ont été disputés les neuf prix réservés aux tireurs classés dans la finale et au tireur le moins touché.

Les jurés étaient : MM. Wagner, Professeurs Domergue, Cresson, Lolly, Prat, Barly, MM. Bertrand et Canu.

La Salle Perramond et Domergue était représentée par MM. Thérézol, Gaziglia et Beri ; le Cercle de l'Épée de Menton, par MM. Cablat, Perret-Gentil, Pastor et Rodin ; la Salle militaire d'Antibes, par le sergent Mazzi et M. Domergue, du 112<sup>e</sup> ; l'Escrime et le Pistolet, par MM. Rolland, de Souza, Ash, Levame, Prat fils et Richard ; enfin, MM. Magdeleine, de Nice ; Denis, de l'Étoile de Monaco ; Sarrazin, adjudant au 27<sup>e</sup> Chasseurs, et Giraud, des Sapeurs-Pompiers de Monaco, étaient venus à titre individuel.

Après des éliminatoires et des demi-finales chaudement disputées, la finale a donné les résultats suivants :

1<sup>er</sup>, Adjudant Sarrazin, avec 2 touches ;

2<sup>e</sup>, M. Richard, 3 touches ;

3<sup>e</sup>, Sergent Mazzi, après barrage ;

4<sup>es</sup> ex-æquo, MM. Cablat, Ash, Magdeleine ;

7<sup>e</sup>, M. Rodin.

8<sup>e</sup>, M. Thérézol.

Le tireur le moins touché dans l'ensemble des assauts de la journée, a été M. Magdeleine, avec 6 touches.

La Société l'E. P. M. avait invité les membres du jury à un déjeuner intime auquel ont pris part le plus grand nombre des tireurs engagés.

Après la distribution des prix aux membres de la finale, ceux-ci ont été invités, avec le jury, à vider une coupe de champagne en l'honneur des vainqueurs.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences des 4 et 7 juin 1912, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

S. J.-J.-B., commerçant, né le 4 février 1870, à Finalmarina (Italie), demeurant à la Condamine, six jours de prison (avec sursis), pour violences et voies de fait ;

G. H.-L.-J., commerçante, née le 17 juin 1869, à Finalmarina (Italie), demeurant à la Condamine, huit jours de prison pour violences et voies de fait ;

H. A., négociant, né le 31 janvier 1869, à Gross-Magendorf (Hongrie), domicilié à Breslau (Allemagne), huit jours de prison (par défaut), pour vol simple ;

B. L.-E., matelot, né le 30 janvier 1892, à Monaco, demeurant à Saint-Tropez (Var), un an de prison, pour grivèlerie, violences et voies de fait et infraction à arrêté d'expulsion ;

R. J., garçon-livreur, né le 12 juin 1894, à Sainte-Lucie-de-Tallano (Corse), demeurant à la Condamine, huit jours de prison pour grivèlerie ;

V. S., médecin, né le 10 juillet 1866, à Voroniej (Russie), demeurant à Nice, 16 francs d'amende, pour infraction à l'Ordonnance sur les voitures automobiles ;

P. J., laitier, né le 3 octobre 1884, à Vernante (Italie), demeurant à Cabbé-Roquebrune, 300 francs

d'amende, pour tromperie sur la qualité de la marchandise ;

B. B., laitier, né le 2 octobre 1891, à Cabbé-Roquebrune (Alpes-Maritimes), y demeurant, 300 fr. d'amende, pour tromperie sur la qualité de la marchandise. Déclaré B. M., son père, civilement responsable (par défaut) ;

A. M.-J., épouse G., laitière, née le 28 octobre 1865, au Broc (Alpes-Maritimes), demeurant au Cap d'Ail, trois mois de prison et 500 francs d'amende, pour mise en vente de lait falsifié (par défaut). Ordonné l'insertion du jugement dans deux journaux ;

E. A., manœuvre, né le 7 novembre 1869, à Fivizzano (Italie), demeurant au Cap d'Ail, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à arrêté d'expulsion.

#### MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 29 mai au 5 juin 1912 :

Yacht à vapeur Princesse-Alice, anglais, cap. Billing, propr. P. Billing, venant de Gênes.

Vapeur Moselle, français, cap. Mattei, venant de Cannes, — marchandises diverses.

Tartane Tante, français, cap. Davin, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Monte Carlo, français, cap. Gervais, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Jeanne-Marie, français, cap. Bresse, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Conception, français, cap. Castor, venant de Saint-Tropez, — sable.

Tartane Saint-Louis, français, cap. Jourdan, venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 29 mai au 5 juin 1912 :

Yacht à vapeur Princesse-Alice, allant à Marseille.

Vapeur Moselle, allant à Marseille, — sur lest.

Cinq tartanes allant à Saint-Tropez, — sur lest.

#### PRINCIPAUTÉ DE MONACO

#### GREFFE GÉNÉRAL

#### Extrait

Suivant jugement rendu par le tribunal correctionnel de Monaco, le 21 mai 1912, le nommé DALMASSO (ANTOINE), né le 27 juin 1874, à Vernante, province de Cuneo (Italie), de Antoine et de Vallauri Anne, domicilié à Cabbé-Roquebrune (Alpes-Maritimes), laitier, a été condamné, pour : 1<sup>o</sup> mise en vente de lait falsifié ; 2<sup>o</sup> outrage à des agents de la force publique, par application des articles 435, 437, 439, 440, 189 et 471 du Code pénal, à deux jours de prison, trois cents francs d'amende et aux frais ; a été prononcée la confiscation des objets saisis et ordonnée l'insertion du jugement — par extrait — dans le *Journal de Monaco* et le *Petit Monégasque*.

Pour extrait conforme,  
délivré à M. le Procureur général :  
P. le Greffier en chef,  
A. Cioco.

Vu au Parquet général :

P. le Procureur général,  
PAUL DE VILLENEUVE.

#### PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Extrait publié en exécution de l'article 381 § 2 du Code de Procédure pénale).

Par exploit de Blanchy, huissier, en date du 28 mai 1912, enregistré, le nommé DOUSSAN (GUSTAVE), né le 30 septembre 1886, à Montauroux (Var), conducteur mécanicien d'imprimerie, ayant demeuré à La Condamine (Principauté de Monaco), actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître en personne devant le tribunal correctionnel de Monaco, le mardi 2 juillet 1912, à 9 heures du matin, sous prévention d'abus de confiance ; — délit prévu et réprimé par l'article 406 § 1 du Code pénal.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général,

H. MERVEILLEUX DU VIGNAUX.

## GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

## Faillite Colin.

(2<sup>e</sup> Avis)

Les créanciers de la faillite GEORGES COLIN sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 454 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu au Palais de Justice, à Monaco, le 25 juin courant, à 2 h. et demie du soir.

En conséquence, ils sont invités à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER,  
docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

## Administration des Domaines de S. A. S. le Prince

## UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance du 21 avril 1911 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le trois Mai mil neuf cent douze ;

M<sup>me</sup> LOUISE CROVETTO, veuve de M. JEAN NOTARI, propriétaire rentière, demeurant à Monaco,

A vendu au *Domaine de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco*, pour raccorder, au boulevard de l'Observatoire, le boulevard de Nice à Monaco, en voie d'exécution :

Une parcelle de terrain sise à Monaco, commune de la Condamine, quartier des Révoires, de la contenance approximative de sept cent vingt-cinq mètres carrés, cadastrée n<sup>o</sup> 78 p. section A, confrontant : du nord, la venderesse ; de l'est, MM. Notari frères ; du midi, la venderesse, et de l'ouest, MM. Notari frères.

Cette vente a été faite moyennant le prix de trente-six mille deux cent cinquante francs, ci..... 36.250 fr.

Une expédition du dit contrat de vente a été déposée aujourd'hui même au bureau des hypothèques de Monaco pour être transcrite.

Les personnes ayant, sur le terrain vendu, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ce terrain en sera définitivement affranchi.

Monaco, le 11 Juin 1912.

Pour extrait :  
(Signé) L. LE BOUCHER,

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Publiée en conformité  
de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.

(Première insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le premier juin mil neuf cent douze, M. ETIENNE CUNIBERTI, comptable, demeurant à Vicoforte, province de Coni (Italie), a acquis de M. GEORGES GIACONE, cafetier, demeurant à Monte Carlo, rue du Portier, hôtel Terminus et Cosmopolitain, le fonds de commerce de Café-Restaurant avec billard, dit *Café Terminus*, exploité à Monte Carlo (Principauté de Monaco), rue du Portier, près la gare du chemin de fer, dans une partie de l'hôtel Terminus et Cosmopolitain, le dit fonds comprenant la clientèle ou achalandage, les objets mobiliers et le matériel servant à son exploitation, les marchandises en caves, le droit au bail des lieux où le dit fonds est exploité et, en général, tous accessoires du dit fonds.

Les créanciers de M. Georges Giacone, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 11 juin 1912.

ALEX. EYMIN.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE  
C. PASSERON et M. MARCHETTI, propriétaires-directeurs  
20, rue Caroline, Condamine, Monaco.

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion.)

Par acte sous seing privé, en date du vingt Avril 1912, enregistré ;

M. ADELMO FRANZANI, commerçant à Monaco, a vendu à M. FRANÇOIS LÉONARDI, également commerçant à Monaco :

Le fonds de commerce de Charcuterie et Épicerie, qu'il exploitait à Monaco, rue Caroline, à La Condamine.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de la vente, entre les mains de l'Agence, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 11 Juin 1912.

PASSERON ET MARCHETTI.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien BARBARIN, avocat,  
7, rue Albert, à Monaco.

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion.)

M. IWAN HAEFFELY, industriel, demeurant à Nice, ayant acquis de M. ANTOINE CRÉMIEUX, le fonds de commerce de teinturier-dégraisseur, vente de gants et confections pour dames, exploité à Monte Carlo, villa Paola, boulevard du Nord,

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de vente, dans le délai de dix jours, à partir de la présente insertion, entre les mains de l'acquéreur au domicile par lui élu à la Teinturerie des Alpes-Maritimes, Monte-Carlo-Palace, boulevard des Moulins, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement du dit prix.

ETUDE de M<sup>e</sup> CORNIGLION, notaire à Menton,  
40, rue Partouneaux.

## ADJUDICATION VOLONTAIRE

## D'UNE GRANDE PROPRIÉTÉ

pour exploitation commerciale et industrielle  
— avec machines —

## Ancienne Minoterie des Alpes-Maritimes

Sise à CABBÉ-ROQUEBRUNE  
Quartier Cap-Martin

L'an mil neuf cent douze, le lundi, 24 Juin, à 2 heures de l'après-midi, M<sup>e</sup> Corniglion, notaire à Menton, procédera en son Etude, sise 40, rue Partouneaux, à la vente par adjudication publique au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, de :

## PREMIER LOT

Une propriété située à Cabbé-Roquebrune, quartier Cap-Martin, comprenant :

- Grand bâtiment à usage d'usine (autrefois moulin à farine), construit en pierres et briques, couvert en tuiles, élevé sur rez-de-chaussée de trois étages ;
- Bâtiment à usage de salle de machines, avec cheminée en pierres ;
- Deux hangars et bâtiments annexes ;
- Maison d'habitation, élevée sur rez-de-chaussée d'un étage, pour logement de directeur ;
- Terrain autour.

Le tout, d'une contenance de 2.997 mètres carrés cinquante-deux centièmes, confronte : au nord, à la Ligne de Chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée ; à l'est, à la propriété Gastaldi ; à l'ouest, à un ravin, et au sud, à la propriété Sue.

Mise à prix : 45.000 francs.

## DEUXIÈME LOT

Le matériel servant à produire la force motrice et comprenant :

- Une machine à vapeur Tosi de 50 H.-P. avec une chaudière Cornovaille timbrée à 10 atmosphères ;
- Un moteur électrique Thompson de 70 H.-P. ;
- Une dynamo pour l'éclairage électrique ;
- Et tous accessoires pour les dites machines.

Mise à prix : 5.000 francs.

Après l'adjudication par lot, les deux lots seront mis en vente ensemble sur une mise à prix formée du montant des deux adjudications partielles ; si cette mise à prix globale n'est pas couverte, les adjudications premières seront définitives.

Les prix d'adjudication seront payables comptant.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Corniglion, notaire à Menton, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON,  
huissier à Monaco, 30, rue du Milieu.

## VENTE VOLONTAIRE

Le Jeudi vingt Juin courant et jours suivants, à neuf heures du matin, sur la place d'Armes, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de **chaussures** pour hommes, femmes et enfants.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

## MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

## VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé,

le **mercredi 19 juin 1912**

de 9 heures du matin à midi, et de 2 heures à 4 heures, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de mai 1911, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances : n<sup>o</sup> 03.385 au n<sup>o</sup> 04.215 et du n<sup>o</sup> 50.115 au n<sup>o</sup> 50.160, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, objets d'art, fourrures, dentelles, vêtements, meubles et objets divers.

NOTA. — Le Mont-de-Piété de Monaco reçoit des fonds productifs d'intérêts : 3 % pour 3 mois, 3 1/2 % pour 6 mois et 4 % pour l'année.

## AMEUBLEMENTS &amp; TENTURES

## EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

## INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

## BULLETIN

DES

## OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

## Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 27 novembre 1911. Une Action de cinq cents francs de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25887.

## Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, du 21 septembre 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.

## Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1912.